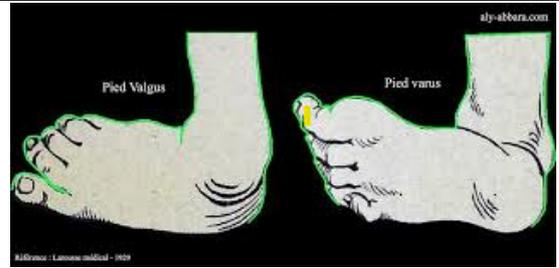


Pédicure Spécialisé



Conditions d'admission :

- Montant total de l'inscription (200€), ou exonération si Onem, CPAS,
- Examen d'admission portant sur :
 - **En français :**
 - °) comprendre un texte (\pm 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple, en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
 - °) émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.
 - **En mathématique:**
 - °) appliquer les règles et conventions du calcul algébrique ;
 - °) appliquer les propriétés fondamentales des proportions ;
 - °) utiliser le système métrique (prise de mesures et conventions).

Finalités de la section :

L'apprentissage du métier de pédicure spécialisé ne peut, aujourd'hui, se concevoir sans tenir compte du contexte paramédical dans lequel il s'inscrit. En effet, le pédicure spécialisé est un professionnel paramédical habilité à exercer différents soins des pieds, en autonomie ou sur prescription, conformément à la législation en vigueur.

Travaillant seul ou en collaboration avec d'autres acteurs du monde médical (médecins, podologues...), il doit se conformer aux règles de déontologie et d'éthique professionnelles et respecter la législation en vigueur.

Cette section doit permettre à l'étudiant de développer :

- Les compétences théoriques et techniques liées à l'exercice du métier ;
- Des compétences liées à l'utilisation de techniques spéciales et de nouvelles technologies ;
- Des compétences communicationnelles ;
- Les aspects particuliers, notamment déontologiques, liés à l'exercice d'une profession paramédicale.

Organisation pratique :

Les cours se donnent en journée

rue de l'Enseignement, 6 à 7140 Morlanwelz (Terrasse Warocqué)

- Structure modulaire de la section (organigramme affiché aux valves)
- Obligation du port du tablier (cours pratique)
- Matériel personnel à acquérir selon demande du professeur : valeur approximative de ... \pm 650€
- Stages (2^{ème} année)
- Travaux pratiques sur soi ou sur modèles extérieurs obligatoires
- Epreuve devant jury en fin de 2^{ème} année

Contenu des cours : Intitulés

- Pédicure spécialisé : Techniques élémentaires
- Pédicure spécialisé : Bases de la relation professionnelle
- Pédicure spécialisé : Gestion de la profession
- Pédicure spécialisé : Approfondissement de la relation professionnelle
- Secourisme
- Pédicure spécialisé : Techniques avancées
- Pédicure spécialisé : Techniques approfondies
- Pédicure spécialisé : Techniques spéciales
- Pédicure spécialisé : Pratique du métier
- Pédicure spécialisé : Activités professionnelles d'apprentissage-stage
- Epreuve intégrée de la section : Pédicure spécialisé

Rem :

1°) *Il est également possible de suivre des formations complémentaires telles que de Gestion, Huiles essentielles, Réflexologie plantaire*

2°) *Des frais de photocopies seront réclamés. N'hésitez pas à vous informer du montant estimé lors de la séance d'information.*

Titre délivré :

Certificat de qualification de « Pédicure spécialisé » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

POUR TOUT CONTACT

Institut Provincial des Arts et Métiers du Centre

Site de Morlanwelz

rue de l'Enseignement, 6

7140 Morlanwelz

Tél. 064/23.76.84 ou 064/23.76.85

E-mail : MorlanwelzPS.Secretariat@hainaut.be

www.jetudie.be/ipeps-bcm